

Les Rémusat de Malaucène :

- I. L'origine de cette famille et de son patrimoine
- II. Bertrand Rémusat et sa famille
- III. Les Rémusat à Malaucène et au Barroux
- IV. Le crime de Raibaut Ier Rémusat
- V. Les autres branches célèbres des Rémusat

D'où vient ce Bertrand Rémusat?

Qu'elle est l'origine de sa fortune, de son patrimoine enregistré dans ce long parchemin?

Quand sa famille est-elle arrivée à Malaucène?

Combien de temps sont-ils restés à Malaucène ?

C'est à ces questions que l'on va essayer de répondre.

I. L'origine de cette famille et de son patrimoine

Les premières références à ce nom de famille, indiquent une origine à **Valréas : Pons Rémusat** est chevalier et homme libre de **Valréas** en 1138. On sait qu'il avait un frère, **Guillaume (Ier)** et un cousin, **Pierre**. **Ce Pons** est témoin ou caution dans les actes des Templiers de Richerenches.

Donc, les Rémusat sont déjà chevaliers et assez connus pour servir de caution ou de témoin dans des actes de donations.

Certains sont des hommes de lois, des notaires, et on les trouve déjà dans les baronnies : **Bernard & Giraud Rémusat**, remplissent les fonctions de recteur de Montélimar en 1275.

Bernard est cité aussi en 1290 à Livron, toujours comme habitant de Montélimar.

Bertrand est notaire : il signe des actes à Aulan en 1282.



REMUSAT ancien :
de gueules à la gerbe d'or
accompagnée en chef
de deux étoiles d'argent.

Entre Comtat Venaissin, Dauphiné, et Provence :

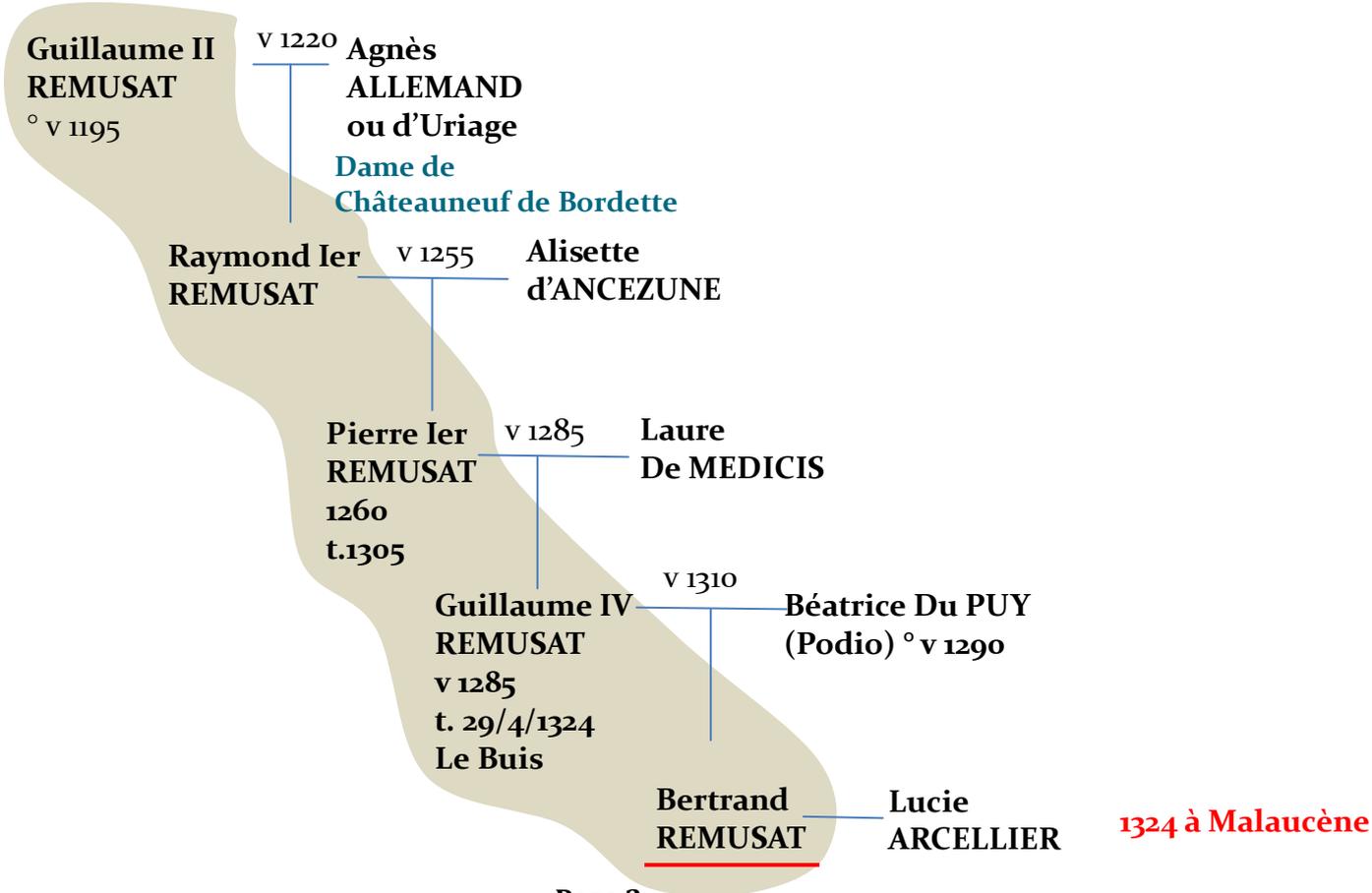
Donc cette famille est déjà dans les Baronnies, à la frontière entre Comtat Venaissin, le Dauphiné, et la Provence. A cette époque ces frontières étaient très disputées.

Le Comtat qui appartenait au Saint Siège, s'étendait vers le nord, mais les luttes continuelles, les échanges le réduisirent.

Début du XIV^e siècle, le pape racheta Valréas au dauphin, puis Visan, une première étape vers l'enclave que nous connaissons encore aujourd'hui



On va suivre cette famille sur 5 générations, jusqu'à l'arrivée de Bertrand à Malaucène en 1324.



Guillaume II REMUSAT ° v 1195 et son épouse Agnés ALLEMAND :

C'est au village de Rémuzat que **Guillaume II Rémusat**, seigneur du lieu et vassal des barons de Mévouillon, fait construire un premier château :



«*Castrum Rémuzat* »

Il n'est resté pas grand-chose aujourd'hui.

Le village de Rémuzat doit son nom à la famille de Rémusat et non l'inverse.

On sait que ce village de Rémuzat faisait partie de la grande baronnie de Mévouillon.

Notons que la famille de Rémusat adopte de nouvelles armoiries « à la hure de sanglier », armoiries qu'ils vont conserver jusqu'à aujourd'hui.



En 1305, les Mévouillon vendirent ce fief aux Comtes de Provence, qui inféodèrent partiellement à la famille Remuzat.

Les premiers Rémusat se sont probablement enrichis par leurs compétences et leur métier d'hommes de lois.

Mais on sait aussi qu'ils ont agrandi leur domaine par de beaux mariages : visiblement, ils ont choisi leur épouse parmi les plus grandes familles des Baronnie, du Dauphiné ou de Provence

Agnés Allemand vient de la famille des barons d'Uriage en Dauphiné, Elle apporte la seigneurie de Châteauneuf-de-Bordette.

Raymond Ier REMUSAT et Alisette d'ANCEZUNE (vers 1255)

Raymond Ier est enfant des précédents.

C'est à partir de lui que commence une lignée d'hommes de lois, de jurisconsulte (on dirait aujourd'hui que c'était des consultants en droit et lois).

Visiblement ils font leurs études de droit à Grenoble et non à Avignon car on ne trouve pas trace de leurs études ou de leurs diplômes à l'Université d'Avignon.

Ils sont notaires et nobles, ce qui n'est pas incompatible à cette époque.

Les dauphins, les comtes de Provence, les évêques, ou les barons de Montauban utilisent leurs compétences, s'attachent leurs services et leur confie l'administration des cités.

Raymond Ier commence à s'enrichir, achète de nouveaux fiefs comme Rochebrune ou une partie d'Ollon. Il possède encore Rémuzat et la moitié du fief de Châteauneuf-de-Bordette.

Raymond Ier fait un beau mariage : son épouse, Alisette d’**Ancézune**, vient des seigneurs de Caderousse en principauté d’Orange. Cette famille possédait des fiefs qui relevaient immédiatement de l’Empire (du Saint Empire romain-germanique):



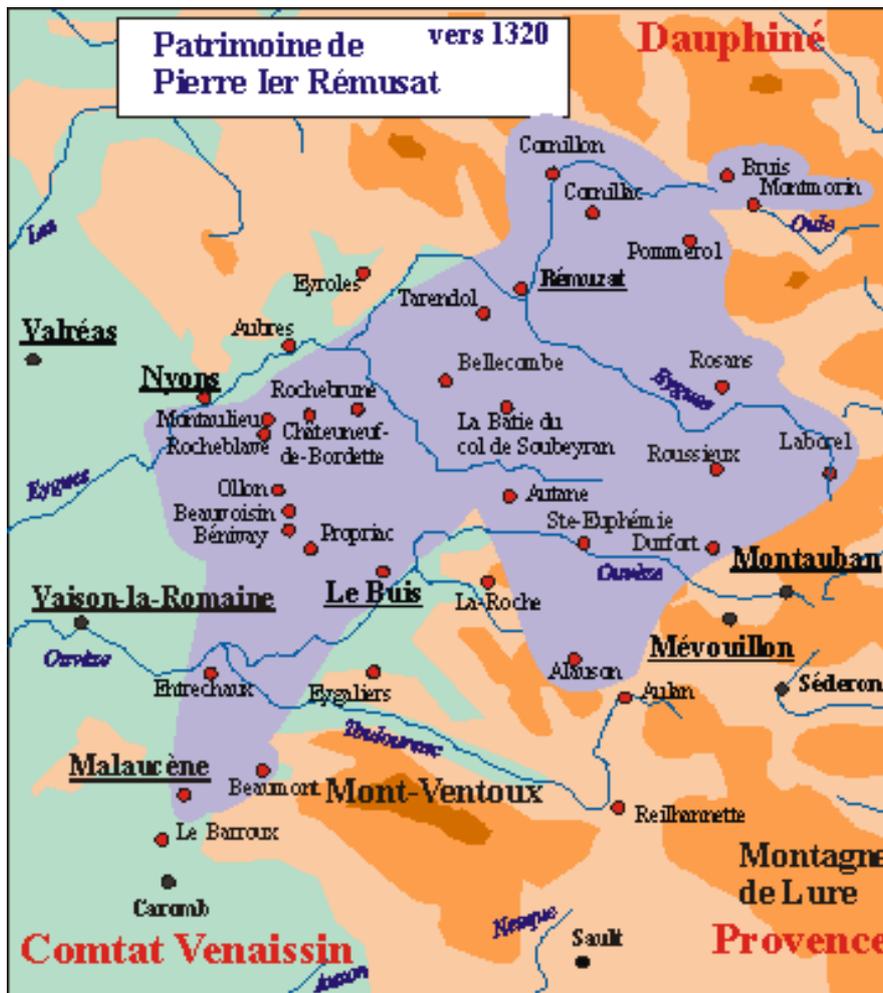
Alisette n’a peut-être pas apporté de fief aux Rémusat, mais probablement une bonne dot.

Son blason : « De gueules à deux dragons monstrueux d’or affrontés »...

Pierre Ier REMUSAT et Laure de MEDICIS (vers 1285) :

Les Rémusat prospèrent encore avec le chevalier Pierre Ier, lui aussi un célèbre juriconsulte.

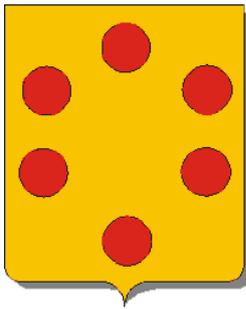
C’est le premier qui vient habiter à Malaucène en 1285 : il y possède déjà des maisons des terres (comme la montagne de Beaumont), des censives et des redevances féodales. Il a étendu son domaine de façon très importante.



Ses fiefs sont à cheval entre le Comtat Venaissin, le Dauphiné et la Provence. Vu que nombre d’entre eux sont situés autour de Beauvoisin, entre Nyons et le Buis, on ne l’appellera plus que « seigneur de Beauvoisin ».

On en arrive à son épouse, Laure de Médicis.

On peut s'étonner de voir les Médicis dans les Baronnie, eux qui ont joué les premiers rôles dans la ville de Florence en Italie.

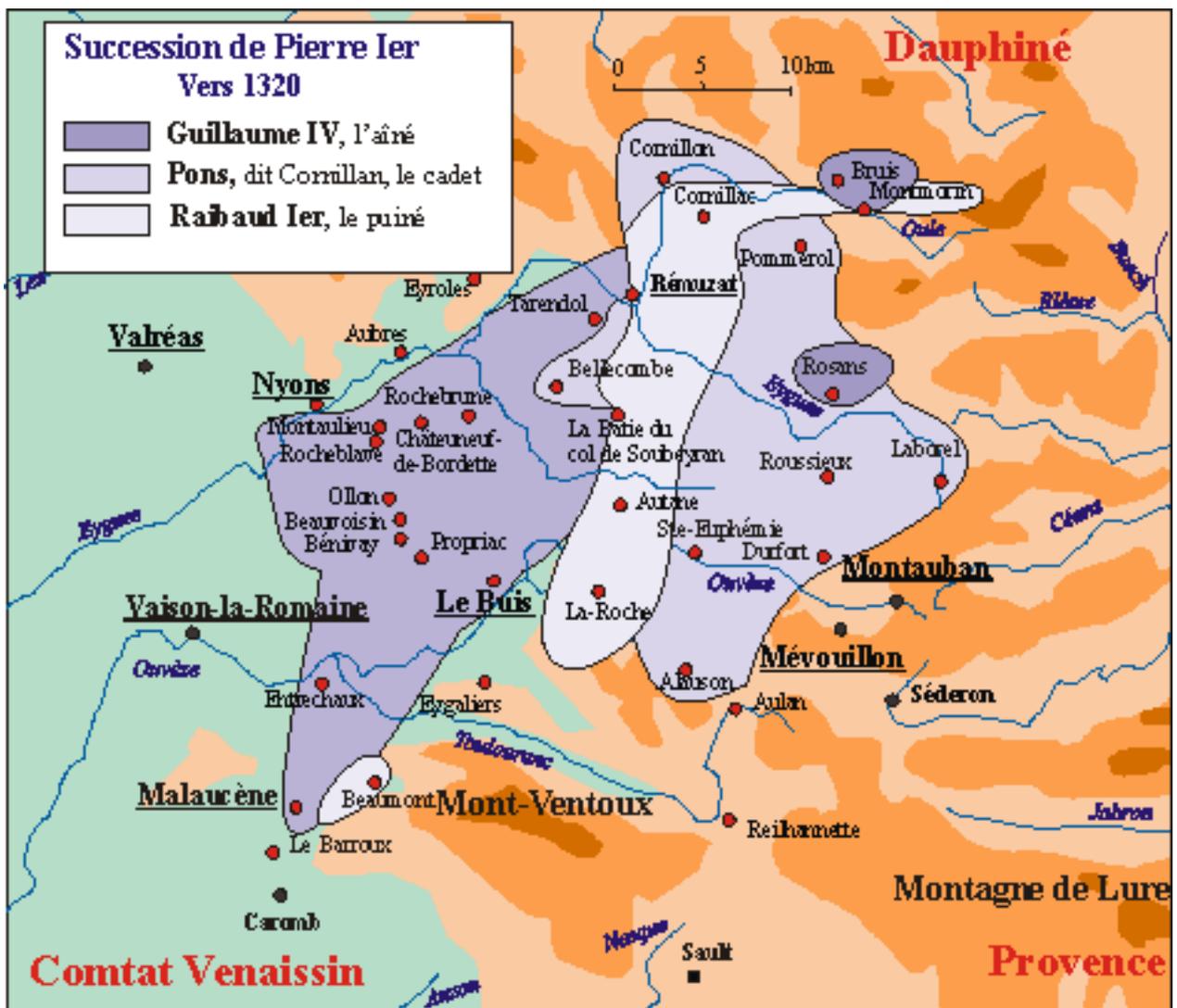


Albert III de Médicis, père de Laure, avait émigré de Florence et à peine installé avait acheté les fiefs de de Mérindol, du Poët. Très riche il avait prêté de l'argent à la famille des seigneurs des Baux et, en reconnaissance, ceux-ci lui avait cédé le château et le territoire de Mollans pour lequel Albert s'empressa de prêter hommage.

D'or à six tourteaux de gueules.

La mère de Laure de la grande famille des Mévouillon, était dame de Visan, fief qu'elle apporta à son mari. C'est le frère de Laure, Giraud Médicis, qui hérita des fiefs de ses parents. Mais Laure fut très bien dotée.

Pierre Ier avait trois fils qui se partagèrent son héritage.



- Guillaume IV, l'aîné, hérite des châteaux qui commandaient tout le pays entre Nyons et Buis-les-Baronnies et de quelques autres biens, dont ceux de Malaucène.
- C'est cette branche que l'on va suivre jusqu'à notre Bertrand.

- Le cadet, Pons dit Cornillan, reçoit 5/8 de Rémusat, 8 autres châteaux et des droits sur trois fiefs. Il est aussi juriconsulte.
- Le puiné, Raibaut Ier, obtient une petite partie de Rémusat, quelques châteaux, quelques biens à Malaucène et *la montagne de Beaumont*.

On reviendra sur cette branche issue de Raibaut Ier, l'oncle de notre Bertrand de Malaucène.

Guillaume IV REMUSAT (v 1285->1324) et Béatrice du Puy, v 1310.

Guillaume IV, le père de Bertrand fut un très grand juriste et il multiplia les emplois :

On le trouve Juge au palais de Marseille en 1311,

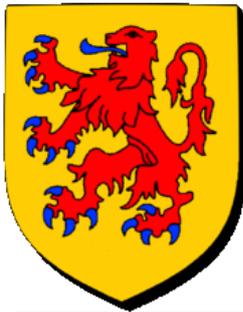
Juge du Diois et du Valentinois pour le compte de l'évêque (1313),

Juge et bailli de la baronnie de Montauban (1317) et en même temps Bailli de Valréas (1317).

et enfin Châtelain de Nyons (1318).

Il teste au Buis le 28 avril 1324 et on a la chance d'avoir encore ce testament.

Béatrice du Puy est la mère de Bertrand et du côté de sa mère, l'ascendance est des plus prestigieuses.



Fin du XIIIe siècle, il existe plusieurs branches de cette famille du Puy : certaines résident à Malaucène (Du Puy Podio), à Caromb (Du Puy Podio), et à Carpentras (Du Puy Puteu).

On peut remonter l'origine des du Puy jusqu'à l'an 1000, mais ceux qui nous intéressent sont seigneurs de Reillane.



Béatrice apporte le fief de Bruis, une partie de Rosans et celui de Montmorin à la famille Rémusat.

Ces fiefs appartenaient à sa mère Arnaude de Rosans.

Le testament de Guillaume Rémusat en 1324 :

Ce testament nous donne la composition complète de cette famille nombreuse.

Voyons ce testament qui définit les droits de chacun

1. Son épouse Béatrice du Puy
2. Ses enfants mineurs
3. Ses trois fils, héritiers universels.

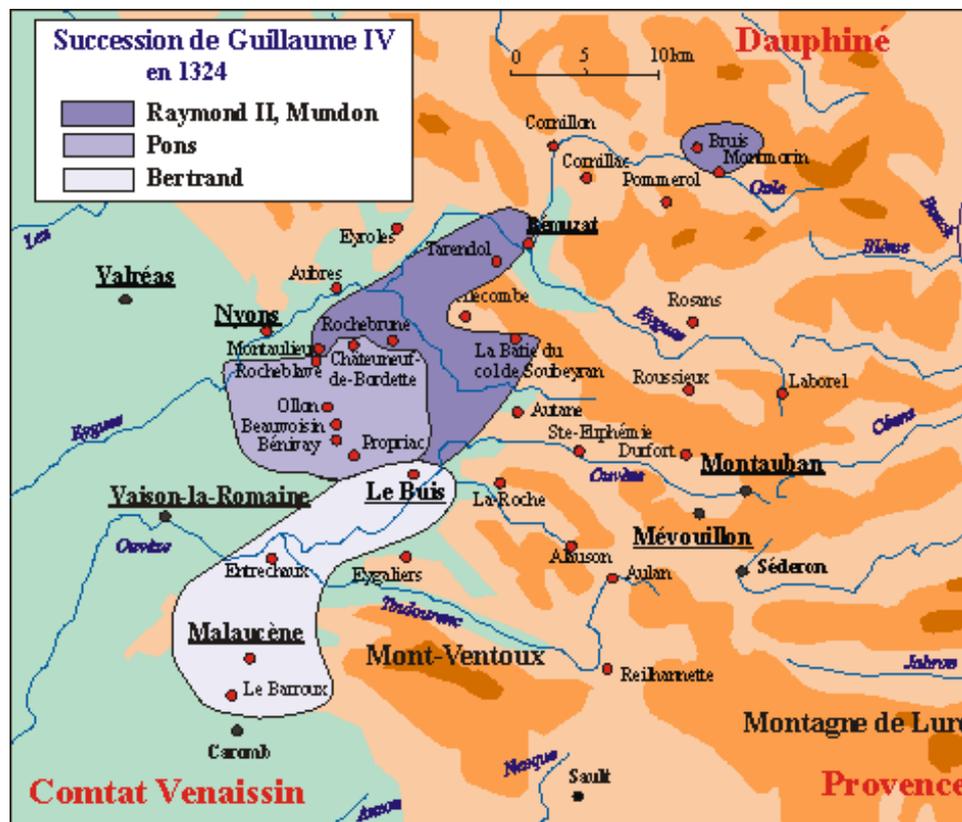
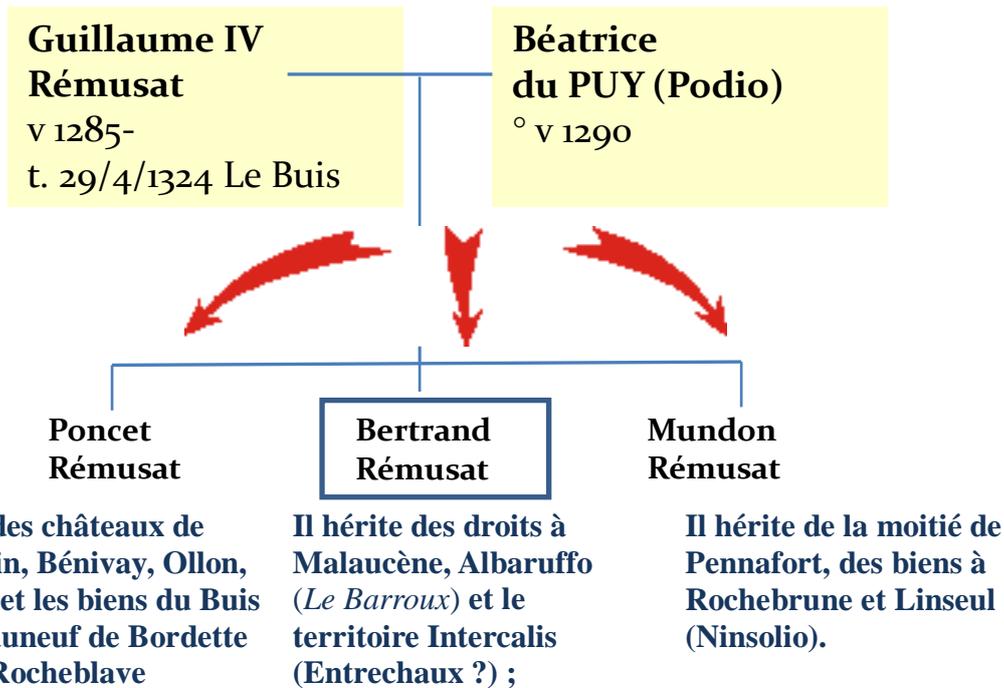
“Béatrice sera tutrice de ses enfants ; ses héritiers entretiendront décentement leur mère ou lui abandonneront des cens (revenus) ; elle choisira la résidence qui leur plaira ; il ne peut mieux faire à cause de ses nombreux enfants. ”

“ses filles Arnaudette et Isnardette recevront 10000 sols Viennois pour les marier ;

Tiburgette et Saurette seront religieuses à St Cézaire de Nyons ou St André-de-Ramière ;

son fils Parseval entrera au monastère de St-André-d'Avignon et héritera de ses livres de droit ; ”

“ *héritiers universels, par tiers égaux : ses fils Poncet, Bertrand et Mundon* ”



Bertrand de REMUSAT et Lucie ARCELLIER (1324) :

Conformément au testament que l'on vient de voir, Bertrand hérite donc des biens de Malaucène, du Barroux, d'Entrechaux et du Buis. Il est damoiseau et est qualifié de seigneur de Beauvoisin qu'à partir de 1328.

- En 1359, Bertrand est délégué pour résoudre un conflit entre les habitants de Beaumont et ceux de

Malaucène, « au sujet des montagnes ».

Un acte nous indique que Bertrand fut nommé conseiller de la noblesse au Parlement annuel de la commune le 18 février 1375.

C'est ce parlement qui permet d'élire les premiers syndics et les conseillers de Malaucène.

Il a épousé Lucie Arcellier, visiblement une fille du pays :

En effet on trouve ce nom patronyme plusieurs fois dans l'enregistrement des biens de son époux.

Nous sommes en **1324. La famille est installée à Malaucène.**

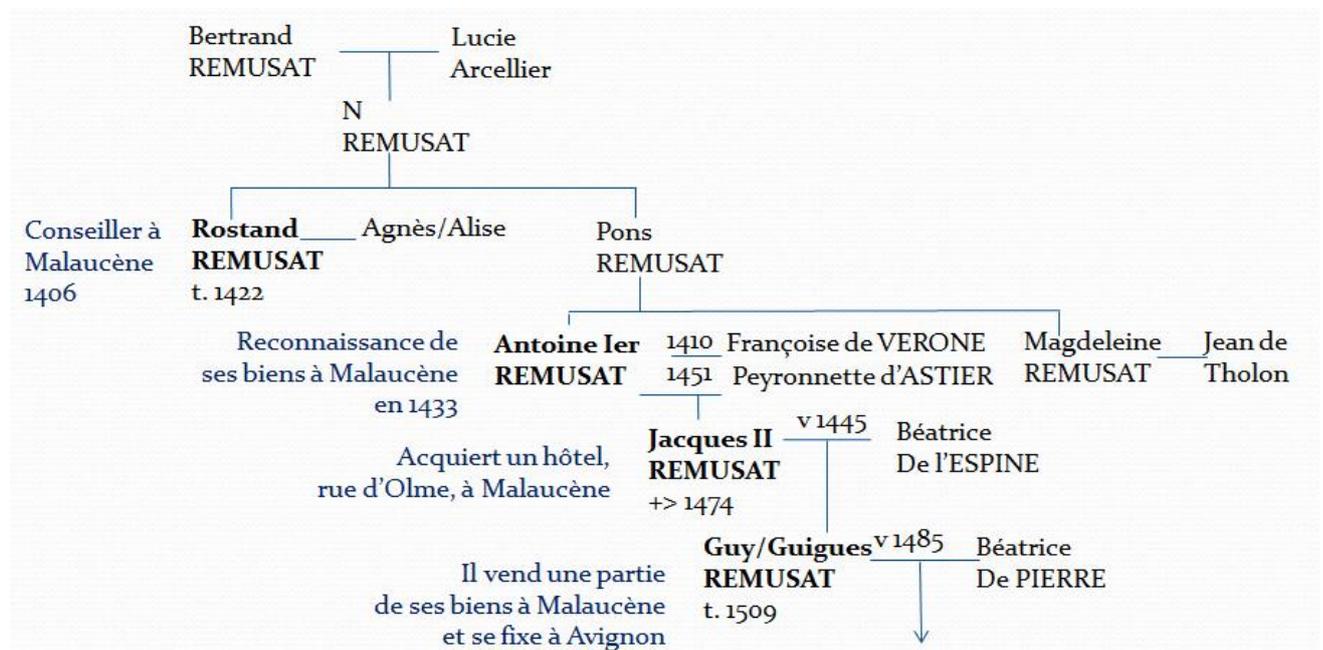
III. Les Rémusat à Malaucène et au Barroux :

On sait que lors de son arrivé à Malaucène, il fit passer le crier public pour que les habitants de Malaucène viennent faire la reconnaissance officielle de leur redevance annuelle.

Ce grand parchemin est l'enregistrement de tous ses biens et redevances.

Onze générations de Rémusat au total ont des biens de Malaucène, et ceci pendant deux siècles et demi. A partir de Bertrand, huit générations sont à Malaucène entre 1328 et 1584.

Partie 1 :



On ne connaît pas le nom du fils de Bertrand. Mais on sait que **Rostand** est son petit-fils.

Rostand avait racheté les biens de Malaucène et la montagne de Beaumont de la branche de son oncle Raibaud Ier (on verra dans quelle circonstance, car c'est à la suite d'un crime que ces biens furent vendus).

Rostand est conseiller à Malaucène en 1406.

Rostand laisse l'usufruit de ses biens à son neveu Antoine, fils de Pons, faisant de son épouse Agnès ou Alise, son héritière universelle.

Antoine Ier, sg de Beauvoisin, fait reconnaître tous ses biens de Malaucène en 1433.

Il a épousé Françoise de Vérone, des seigneurs de Vinsobres, et plus tard Peyronette d'Astier, fille de Martin, chirurgien, conseiller de la noblesse de Malaucène en 1461.

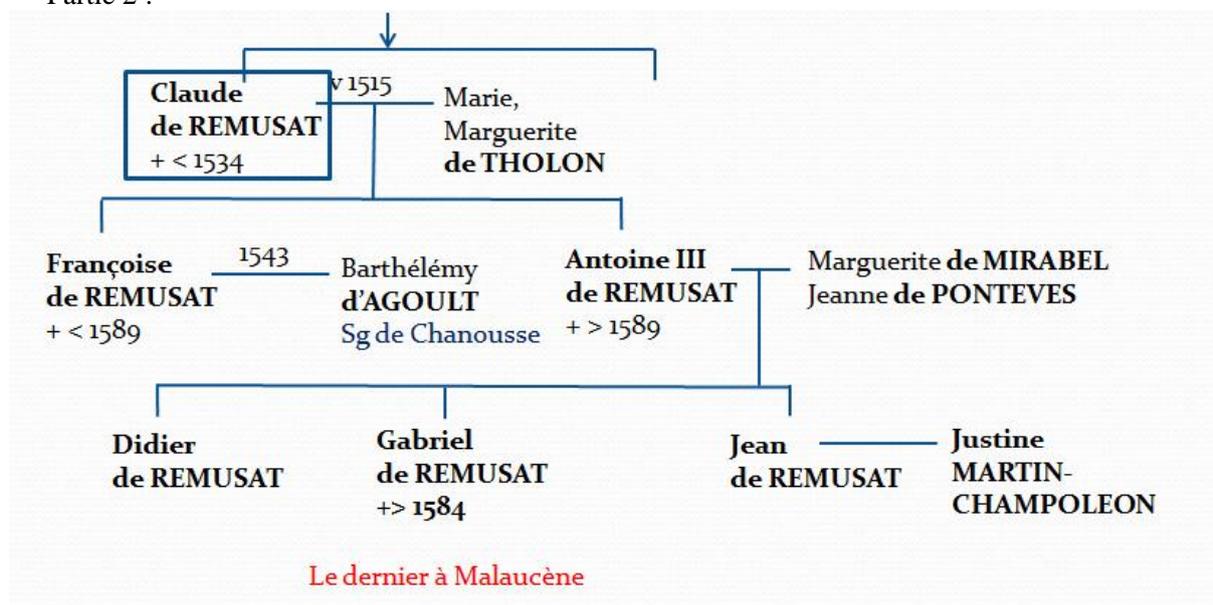
Sa maison d'habitation était dans la rue de l'Olme, à côté de celle de noble François Cambis.

Félix Brusset indique que ce François de Cambis était un des plus riches de Malaucène en 1433.

Jacques II est sg d'Ollon, de Rochebrune, Châteauneuf de Bordette, Montaulieu
 On sait qu'il acquiert un hôtel, rue d'Olme à Malaucène.
 Il a épousé Béatrice de l'Espine (de Spina)

Guy ou Guigues sg de Rochebrune, d'Ollon, de Beauvoisin, a épousé Béatrix de Petra (de Pierre)
 Il vend une partie de ses biens à Malaucène et se fixe à Avignon.
 Il teste en 1509.

Partie 2 :

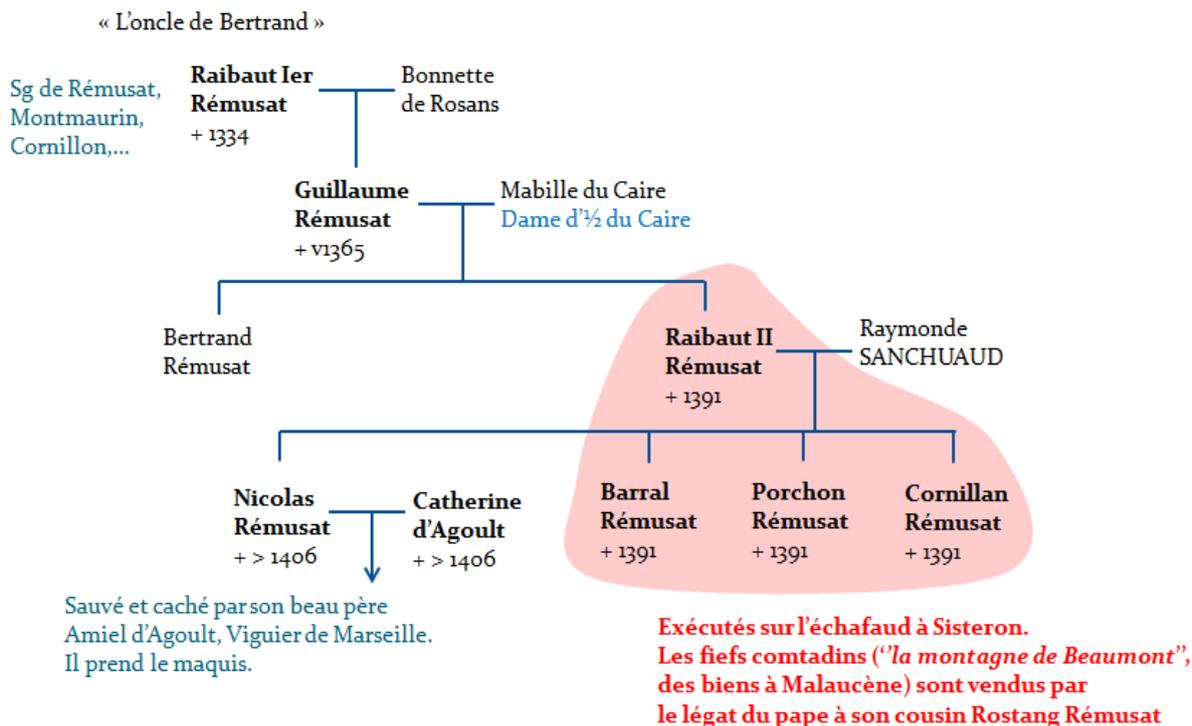


Claude de Rémusat (on note la particule), est lui aussi seigneur de Beauvoisin, Rochebrune
 Il fut un grand capitaine. Il participa aux campagnes d'Italie et est présent à Marignan en 1515 dans le régiment de son beau père.
 Il s'était marié à Saint-Jalle avec une demoiselle de THOLON.
 On peut suivre son activité locale entre 1492 et 1513.

Si Françoise apporte aux Agoult le fief de Rochebrune,
Antoine III de Rémusat possède encore les fiefs entre Nyons et le Buis : Ollon, Benivay, Beauvoisin
 Les actes montrent qu'il possède encore 13 biens à Malaucène au cadastre de 1564.

On arrive aux derniers de cette famille possédant des biens à Malaucène.
Gabriel de Rémusat vend tous ses droits (cens et directes sur la ville et le territoire de Malaucène).
 L'acheteur est la communauté de Malaucène qui voit là un bon moyen de ne plus payer de redevances à ses seigneurs.
 Cette vente est ratifiée le 11 janvier 1584 par son frère Jean.
 Ainsi se termine cette saga des Rémusat à Malaucène.

IV. Le crime de Raibaut II Rémusat.



On revient un instant sur l'oncle de Bertrand, Raibaut Ier, qui avait hérité d'une partie des biens de Malaucène et de la montagne de Beaumont

Son petit-fils Raibaut II possédait la moitié de **seigneurie du Caire**, située en Provence et provenant de sa mère. L'autre moitié appartenait à la famille de Pontis.

Les deux seigneurs avaient rendu hommage à la reine Jeanne, comtesse de Provence et reine de Naples.

Mais, dans cette période trouble de la fin de règne de la reine et des problèmes liés à sa succession, les Grandes Compagnies faisaient régner l'anarchie.

Alors Raibaut II s'allia avec les pillards de Raimond de Turenne (celui que l'on appelait le Fléau de Provence) et assassina Guillaume de Pontis, le 20 juin 1391, afin de récupérer la totalité du fief du Caire.

Capturé, il fut exécuté sur l'échafaud à Sisteron avec 3 de ses fils.

Ces biens du Comtat furent vendus par le légat du pape à son cousin Rostang Rémusat, petit-fils de notre Bertrand.

La lignée de Malaucène récupéra ainsi la montagne de Beaumont et quelques biens à Malaucène.

Un seul des fils, Nicolas, caché par son beau-père Amiel des Baux, continua cette famille.

Il est à l'origine des Rémusat de Seyne les Alpes, d'Aix-en-Provence, de Guilllaumes et de Nice.

IV. Les autres branches célèbres des Rémusat

De ce Nicolas sont venus

- **La Branche des Rémusat de Seyne-les-Alpes**, très nombreuse, est toujours existante.
- **La Branche de Marseille :**

C'est Jacques de Rémusat, né à La Seyne-les-Alpes en 1612, qui décide de s'installer à Marseille et de devenir marchand. Ce changement lui réussit et il atteint une position sociale des plus élevée parmi les membres du négoce Marseillais.

Ses descendants sont dix fois échevins entre 1688 et 1766 et huit fois premier échevin.

L'un deux, Pierre devient maire de Marseille en 1723.

Un de ses petits-fils s'installe à Constantinople (aujourd'hui Istanbul) pour gérer les affaires de la famille dans tout le Levant méditerranéen.



Voici Noël Justinien, au XVIII^e siècle, un des maires de Marseille, et un grand commerçant du port de Marseille.

- La Branche de Haute Garonne

Augustin-Laurent de Rémusat (1762-1823) abandonne le négoce qui a enrichi ses parents, et fait des études de droit.

Avocat, il se fait une excellente réputation pendant la Révolution. En particulier auprès de la famille Vergennes, car il réussit à récupérer la fortune du marquis de Vergennes guillotiné en 1794. Du coup il épouse sa fille Claire (16 ans) en 1796 et s'installe à Paris.

Sa belle-mère était amie de Joséphine de Beauharnais, devenue madame Bonaparte.

Du coup, notre Augustin-Laurent obtient des postes importants : le voilà Préfet du Palais du Premier consul.

Après le couronnement de Napoléon I^{er} il est promu Premier Chambellan de l'Empereur.

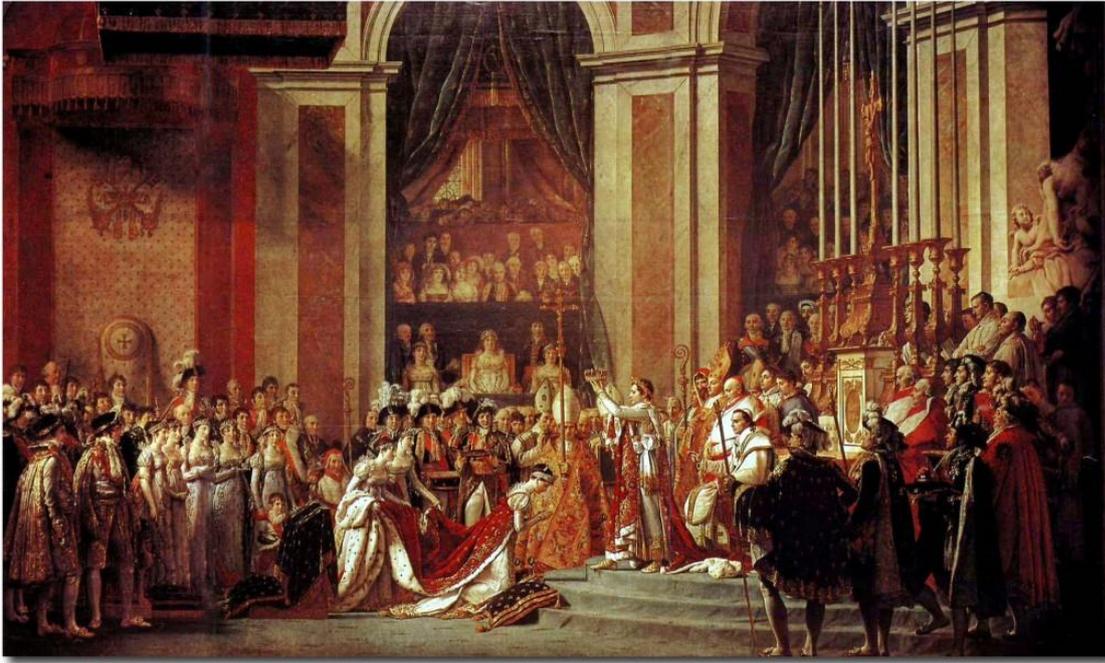
Il récupère ainsi la noblesse de sa famille, noblesse un temps perdue pour cause de commerce : Il est fait comte d'Empire...

C'est le 1^{er} comte de Rémusat et comte de l'Empire (1808).

Ses armes, reçues de l'empereur, combinent les armes traditionnelles des Rémusat et celles de son épouse Claire Gravier de Vergennes

Notons qu'à la Restauration, il s'est empressé de reprendre ses armoiries traditionnelles.





Le Sacre de Napoléon par David :



Augustin Laurent de Rémusat 1762 Marseille-1823
Paris

Vous connaissez tous ce tableau de David représentant le sacre de Napoléon. Et bien, le chambelan Rémusat est au dernier rang, deuxième en partant de la droite.

Il se retire de la vie politique avant la fin de l'Empire mais est accusé de complot pendant les 100 jours et il se réfugie dans son domaine de Laffitte en

Haute-Garonne.

Il obtient encore d'être Prefet en 1815, après le retour de la Royauté.

Fils du précédent **Charles François Marie de Rémusat** fut le 2eme comte de Rémusat.

Lui aussi fut Avocat au Barreau de Paris.

Puis Ministre des Affaires étrangères (1871-1873),

Ministre de l'Intérieur (1840), Député de Haute-Garonne,

Et enfin Membre de l'Académie française 1846



3e comte de Rémusat, Paul Etienne Louis de Rémusat, 1831 Paris-1897 Paris, fut Sénateur puis député de la Haute-Garonne, Membre de l'Institut de France, membre de la Société d'agriculture de Haute-Garonne.

Ainsi se termine la Saga des Rémusat de Malaucène et de bien d'autres lieux.

Je vous remercie pour votre attention.

FIN